

DEPARTEMENT <i>Isère</i> ARRONDISSEMENT <i>La Tour du Pin</i> COMMUNE <i>Bourgoin-Jallieu</i>	REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE ARRETE DU MAIRE N° DGAR/A/P/2023/048
ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE BONS DE COMMANDE, MARCHES PUBLICS ET CONTRATS AU SEIN DE LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE DES RESSOURCES	

Le Maire de la Commune de BOURGOIN-JALLIEU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R 2122-8, du Code Général des Collectivités Territoriales,

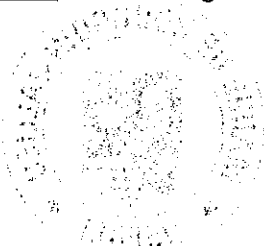
Considérant qu'il convient, pour la bonne marche de l'administration communale, de confier une délégation de signature à certains agents pour signer les bons de commande, les marchés publics et les contrats.

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté du maire DGAR/A/P/2022/057 est réputé abrogé à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Au sein de la direction générale adjointe en charge des ressources de la commune, les agents suivants sont autorisés à réaliser, dans les conditions détaillées ci-après en mon nom et sous ma surveillance, tous les actes préparatoires et signer tous bons de commande, contrats ou marchés publics, ainsi que leurs avenants relatifs aux dépenses de fonctionnement et d'investissement dès lors que les crédits sont inscrits au budget.

Article 2 : Cette délégation est donnée dans les conditions suivantes :





Code gestionnaire	Nom du gestionnaire	1 ^{er} niveau : contrat, marché ou bon de commande d'un montant total inférieur à 1 000€HT	2 ^{ème} niveau : contrat, marché ou bon de commande d'un montant total inférieur à 4 000€ HT	3 ^{ème} niveau : contrat, marché ou bon de commande d'un montant total inférieur à 20 000€ HT
9700	DGA ressources	Renaud CLIN	Renaud CLIN	Renaud CLIN
9800	Service financier	Blandine CHATEAU	Blandine CHATEAU	Renaud CLIN
9041	Affaires juridiques	Christian MAIGNÉ (Suppléance Natacha FRUCTUS)	Christian MAIGNÉ (Suppléance Natacha FRUCTUS)	Renaud CLIN
9021	Affaires générales	Damien MAUBERT (Suppléance Natacha FRUCTUS)	Damien MAUBERT (Suppléance Natacha FRUCTUS)	Renaud CLIN
9011	Systèmes d'information	Lucien BERNAZ	Lucien BERNAZ	Renaud CLIN
9051	Service commande publique	Christelle SADIN	Christelle SADIN	Renaud CLIN
0010	Cuisine centrale	Cyril TOUILLET	Cyril TOUILLET	Renaud CLIN
6611	Action économique et Emploi	Nelly PETIT	Nelly PETIT	Renaud CLIN
9900	Service Paie	Brigitte GALLOIS	Renaud CLIN	Renaud CLIN
9911	Direction des ressources humaines	Renaud CLIN	Renaud CLIN	Renaud CLIN
9921	Emploi et compétences	Renaud CLIN	Renaud CLIN	Renaud CLIN

Article 3 : En cas d'absence d'une personne, la délégation de signature revient à la personne titulaire de la délégation de signature dans le niveau directement supérieur. En cas d'absence de la personne titulaire du dernier niveau de délégation, la délégation de signature revient soit au Directeur Général des services, au Directeur Général Adjoint des Services à la population, au Directeur des services techniques, ou à l' élu en charge du secteur comptable en application des délégations de fonction en vigueur.

Article 4 : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours déposé devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte. En application de l'article R421-2 du code de justice administrative, une réclamation peut être déposée devant l'autorité territoriale. Dans ce cas, le délai de recours est prorogé de deux mois.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la commune est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité et notifié aux intéressés.

Fait à Bourgoin-Jallieu, le *9 juin*2023

Vincent CHRIQUI
 Maire de Bourgoin-Jallieu

